

JUILLET 2017

MOT DE L'ÉQUIPE

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette édition du bulletin d'information de la mine Canadian Malartic (MCM). Les trois derniers mois ont été marqués par l'autorisation gouvernementale du Projet Extension Malartic. Cette autorisation marque d'ailleurs un jalon social et économique important pour Malartic et la région.

Vous trouverez dans le présent bulletin des informations sur les prochaines étapes du Projet, nos performances environnementales, notre implication auprès de la communauté et plus encore.

La vision claire et l'engagement de MCM ont orienté nos actions de façon à viser une cohabitation harmonieuse avec la communauté. Nous sommes fiers des réalisations communes que nous avons accomplies et continuerons de voir chaque défi comme une opportunité de progrès pour nos activités.

Bonne lecture.



Serge Blais

SERGE BLAIS
Directeur général



Mélissa Desrochers

MÉLISSA DESROCHERS
Coordonnatrice aux communications
et relations communautaires

LE PROJET EXTENSION MALARTIC EN BREF



Le Projet Extension Malartic comprend deux volets, soit la déviation d'un tronçon de la route 117 et l'extension de la fosse Canadian Malartic. Celui-ci a été autorisé par le gouvernement du Québec le 19 avril dernier.

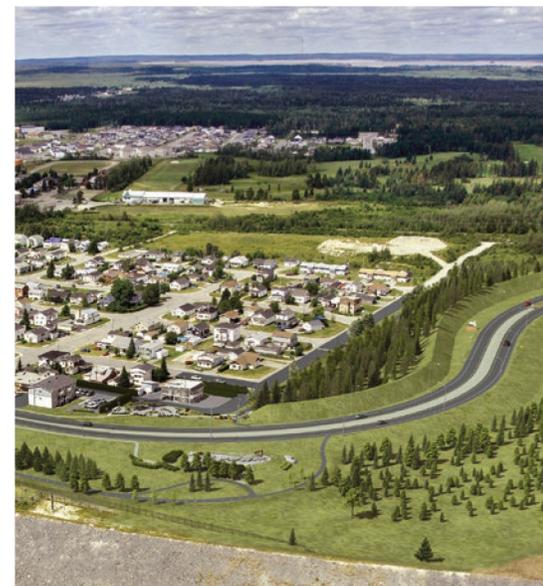
- › Poursuite des activités de la mine, estimées à 6 années supplémentaires.
- › Plus de 1 250 emplois maintenus et consolidés.
- › Création d'au moins 160 emplois supplémentaires pour les travaux de déviation de la route 117.
- › Des retombées économiques de 650 M\$ par année, majoritairement pour la région de l'Abitibi-Témiscamingue.
- › MCM paiera plus de 1,1 milliard d'impôt des sociétés aux divers paliers de gouvernement durant la vie de la mine. Ce montant inclut les redevances minières versées au Gouvernement du Québec qui totalisent 535 M\$.

ÉTAPES À VENIR

Dans le cadre du Projet Extension Malartic, nous entendons appliquer la même rigueur que celle déployée depuis plus de deux ans afin que les opérations minières actuelles et futures se conforment aux normes en vigueur. Nous nous engageons également à informer régulièrement les citoyens de Malartic des différentes étapes du Projet.

Le Projet englobe plusieurs étapes de réalisation dont l'obtention de nombreux certificats d'autorisation précisant les conditions de réalisation des différents travaux. Suivant l'obtention de ceux-ci, les travaux suivants sont prévus relativement à la déviation de la route 117 :

- › préparatifs à l'installation de l'écran acoustique;
- › installation de l'écran acoustique en bordure de l'avenue Champlain;
- › déboisement;
- › déplacement des services publics;
- › construction d'un pont temporaire au-dessus de la route 117;
- › forage et le remblai d'un ancien chantier souterrain près de la future route 117.



MESURES D'ATTÉNUATION PRÉVUES DANS LE CADRE DU PROJET EXTENSION MALARTIC

Pour la durée du Projet Extension Malartic, plusieurs mesures d'atténuation seront mises en place afin d'atténuer les impacts que peuvent générer les opérations. En plus de la mise en place d'un écran acoustique et d'une station mobile de suivi de la qualité de l'air, un abat-poussière sera utilisé afin de diminuer la poussière sur les chantiers. Il y aura également des limites de vitesse pour les véhicules circulant sur les différents chantiers ainsi que pour les opérations de la mine.

Écran acoustique

L'écran acoustique qui sera installé à l'est de l'avenue Champlain a pour objectif de diminuer le bruit provenant des opérations de construction de la déviation de la route 117. Celui-ci demeurera en place jusqu'à la fin des travaux d'aménagement de la butte-écran déviation. Cet écran sera constitué de 39 conteneurs de long par 2 conteneurs de haut pour un total de 78 conteneurs. Les conteneurs seront recouverts d'un visuel illustrant l'aménagement projeté de la butte-écran déviation. De plus, un système d'éclairage sera installé sur l'écran acoustique.

Station mobile de suivi de la qualité de l'air

Cette station de suivi de la qualité de l'air a été conçue afin de répondre aux besoins spécifiques du Projet Extension Malartic. Celle-ci permettra une prise de données précises et en temps réel de la qualité de l'air. Elle servira d'outil d'aide à la décision afin de permettre de modérer ou d'arrêter complètement les opérations dans le but de respecter en tout temps les normes sur la qualité de l'air. D'ailleurs, cette station sera déplacée régulièrement afin d'analyser la qualité de l'air à différents endroits, selon les travaux en cours.



RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE :

2 ANS SANS DÉPASSEMENT DE LA NORME DE QUALITÉ DE L'AIR

En date du 8 mai dernier, nous avons atteint une séquence de deux années consécutives en respectant les normes québécoises environnementales en vigueur en matière de qualité de l'air. Nous sommes d'autant plus fiers de cette performance en raison de la moyenne annuelle de poussières mesurées à Malartic en 2016 qui est 5 fois en deça de la limite exigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Ces résultats sont une source de motivation pour poursuivre nos efforts afin que cette séquence se poursuive.

NOUVELLES

ACCUEIL D'ÉTUDIANTS ET DE STAGIAIRES EN ENTREPRISE

MCM est ravie de pouvoir offrir des opportunités d'emploi d'été et de stage à plusieurs étudiants.

Pour la saison estivale 2017, ce sont 85 étudiants et stagiaires qui se sont joints à notre organisation. Chacun est supervisé par un professionnel afin de l'appuyer dans son développement et dans ses apprentissages. Les emplois d'été et les stages offerts représentent pour ces étudiants des occasions de se familiariser avec le milieu du travail, de développer un réseau de contacts et de tisser des liens avec les membres de notre équipe.





IMPPLICATION COMMUNAUTAIRE

FONDS ESSOR CANADIAN MALARTIC

Nous invitons les organismes souhaitant déposer une demande de financement auprès du Fonds Essor Canadian Malartic, à remplir le formulaire disponible au communaute.canadianmalartic.com et à acheminer celui-ci à l'adresse courriel suivante : jmongrain@canadianmalartic.com.

Au cours des prochains mois, le conseil d'administration du FECM se réunira à deux reprises pour évaluer les demandes reçues.

** À noter que les dossiers transmis après la date limite pour le dépôt des demandes de financement seront traités à la prochaine rencontre du C.A.*

Date limite pour transmettre la demande de financement*	Date de rencontre du C.A. pour l'analyse des dossiers
9 AOÛT 2017	23 AOÛT 2017
15 NOVEMBRE 2017	29 NOVEMBRE 2017

MCM APPUIE LE PROJET DE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL DE RIVIÈRE-HÉVA

MCM est heureuse de contribuer à la réalisation du projet de Parc intergénérationnel de la municipalité de Rivière-Héva en offrant une commandite de 15 000 \$. L'amélioration de la qualité de vie des citoyens fait partie des valeurs qui guident MCM et ce projet illustre parfaitement les retombées sociales positives pour Rivière-Héva.

Sur la photo, de gauche à droite :

M. Réjean Guay, maire de Rivière-Héva, M. Serge Blais, directeur général de la mine Canadian Malartic, Mme Chantal Thibault, conseillère municipale et membre du comité d'implantation du Parc et Mme Ginette Noël-Gravel, conseillère municipale.



26^e ÉDITION DE LA SEMAINE MINIÈRE DE VAL-D'OR

Du 8 au 14 mai dernier, se tenait la Semaine minière de Val-d'Or, sous la présidence d'honneur de Serge Blais, directeur général de MCM. Le Comité organisateur de cette 26^e édition avait prévu une programmation variée. Entre autres, des visites éducatives de la Cité de l'Or ainsi que du musée minéralogique et de MCM ont été offertes aux étudiants de 6^e année de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, de la Commission scolaire Western Québec et du Lac Simon. Ces visites ont permis aux jeunes de découvrir différentes professions dans le domaine minier ainsi que de stimuler leur intérêt à l'égard de l'industrie.



MCM FIÈRE PARTENAIRE DU FONDS POUR LES ÉVÉNEMENTS ÉCORESPONSABLES

La mine Canadian Malartic est fière d'être partenaire du *Fonds pour les événements ÉcoResponsables (FÉÉR)* piloté par le Groupe ÉCOcitoyen (GÉCO). Cet organisme, basé à Rouyn-Noranda, a pour mission de sensibiliser la population à l'importance de protéger l'environnement par l'action citoyenne. L'appui financier de 11 000 \$ offert par MCM permettra à deux organisations de Malartic, soit le Supercross et le Festival Western, de bénéficier gratuitement des services du GÉCO afin de devenir des événements écoresponsables. Les responsables du Club social de MCM participeront aussi à une formation offerte par le GÉCO afin d'intégrer ces pratiques sur le site de la mine.



Sur la photo, de gauche à droite :
Éric Gobeil, président, et Nancy Boisvert, vice-présidente, du Supercross, Marie-Josée Bouchard, adjointe exécutive à la direction de la Mine Canadian Malartic, Maurice Duclos, coordonnateur du Groupe ÉCOcitoyen, Yan Chabot, président et Lynda Perreault, coordonnatrice du Festival Western de Malartic, en compagnie de Jessica Bourgeois-Durand, présidente du GÉCO.

NOTRE ÉQUIPE EN ACTION

PROJET « J'ADOPTE UN ARBRE »

Dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts ainsi qu'en lien avec les 23 solutions soulevées lors de la démarche de co-construction, l'initiative « J'adopte un arbre » entreprise par ÉcoMalartic en collaboration avec Mine Canadian Malartic, a pour objectif d'embellir les quartiers de la ville de Malartic par la plantation d'arbres ornementaux. Pour réaliser ce projet, 153 arbres ont été remis gratuitement et adoptés par des citoyens de Malartic et des propriétaires d'immeubles à logement souhaitant agrémenter leur propriété. Réalisée sous la forme d'un projet-pilote, cette initiative fût un franc succès et sera renouvelée en 2018.



Mine Canadian Malartic a également collaboré à la distribution de petits plants en compagnie de la Ville de Malartic au Parc du Belvédère le 31 mai dernier.

GRAND MC DON

Dans le cadre du Grand McDon qui avait lieu le 3 mai dernier, plusieurs membres de l'équipe de MCM se sont joints à la cause en offrant de leur temps au Mc Donald de Malartic. Cet événement était une belle occasion d'unir les efforts de la communauté et des employés du restaurant afin d'amasser des fonds à l'intention des enfants dans le besoin.





PRIX ET DISTINCTIONS

PRIX PAUL PENNA

Chaque année, le prix Paul Penna est remis à un employé d'une division d'Agnico Eagle qui incarne par son engagement communautaire, son dévouement et son travail acharné, la philosophie du fondateur de l'entreprise, M. Paul Penna. Cette année, Dany Lauzon, opérateur, pelle de production à la mine Canadian Malartic, et Jane Werniuk, d'Agnico Eagle, se sont mérités les honneurs. Dany s'implique au Refuge Jeunesse de Malartic et comme pompier volontaire pour les Pompiers de Malartic. Dany a su se démarquer par son implication dans la communauté et par sa volonté d'aider. MCM est fière de souligner l'implication et l'engagement de ses employés.



GALA DE L'ENTREPRISE 2017 DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE MALARTIC

La mine Canadian Malartic est heureuse d'avoir reçu le prix « Conviction » lors de l'édition "Garden Party" du Gala de l'entreprise 2017 de la Chambre de commerce et d'industrie de Malartic qui se tenait le 13 mai dernier. Ce prix souligne une entreprise regorgeant d'employés ayant la conviction que nous pouvons réaliser de grands projets, et ce, dans le respect des grands principes du développement durable. Le Groupe de travail sur les enjeux de cohabitation à Malartic ayant travaillé et mis en œuvre le Guide de cohabitation a également reçu le prix « Pour le bon voisinage ». Nous sommes fiers des projets réalisés collectivement.



DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Différentes questions sur des sujets variés nous sont régulièrement posées. Vous trouverez ici réponse à quelques-unes d'entre elles.



Est-ce que l'entrée de la ville de Malartic restera au même endroit à la suite des travaux effectués sur la route 117 ?

Les travaux de la déviation de la route 117 visent seulement un tronçon situé à 300 mètres avant l'entrée de la ville de Malartic et la route rejoindra la rue Royale à la hauteur de l'avenue Champlain. Celle-ci ne sera pas déplacée lors de ces travaux.

Pendant combien de temps l'écran acoustique sur l'avenue Champlain sera-t-il en place ?

L'écran acoustique sera en place pour toute la durée des travaux associés à la déviation de la route 117, et ce, jusqu'à l'aménagement final de la butte-déviations, soit entre 2 ou 3 ans.

Est-ce que les travaux pour le Projet Extension Malartic se dérouleront tout au long des 12 mois de l'année, été comme hiver ?

Différents types de travaux se dérouleront tout au long de l'année. Entre autres, la majeure partie des travaux associés à la construction de la route se dérouleront durant la saison estivale, soit lorsque le sol est dégelé.

À partir de quel moment pourrions-nous réclamer les compensations de l'année 2017 prévues au Guide de cohabitation ?

La période de compensation pour l'année 2017 s'est amorcée le 1^{er} janvier 2017 et se terminera le 31 décembre 2017. La période de réclamation aura lieu au premier trimestre de 2018.

OÙ ET COMMENT VOUS INFORMER OU NOUS FAIRE PART DE VOS COMMENTAIRES

Vous avez des questions, des commentaires, des préoccupations ? Nous sommes intéressés à vous entendre.

Vous pouvez nous appeler à ce numéro :
819 757-2225 poste 3425

Vous pouvez nous écrire à cette adresse :
relationscommunautaires@canadianmalartic.com

Vous pouvez nous visiter à notre local de relations avec la communauté :
650, rue Royale, Malartic



Lundi : 8 h 30 à 16 h 30
Mardi : 8 h 30 à 16 h 30*
Mercredi : 8 h 30 à 16 h 30
Jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
Vendredi : 8 h 30 à 12 h

*Rendez-vous en soirée
sur demande

Vous pouvez aussi visiter notre site Web :
communaute.canadianmalartic.com

